

Imprimé depuis l'espace abonnés

https://abonnes.hospimedia.fr Votre compte : Blandine POITEVIN HOSPIMEDIA

Politique de santé

La crise du Covid-19 révèle l'absence de pilotage de la protection de l'enfance handicapée

Publié le 13/05/20 - 10h00

La Cnape, l'Uniopss et la Fehap reviennent sur les solutions déployées pour accompagner les enfants en situation de handicap de la protection de l'enfance durant le confinement. Les collaborations doivent se développer mais surtout être pilotées.

Aux premiers jours du confinement, les services de protection de l'enfance se sont retrouvés bien seuls pour prendre en charge en continu les enfants qui n'allaient plus à l'école ou, pour le quart d'entre eux, n'étaient plus accompagnés par des établissements et services du secteur handicap. Avec le temps, des solutions ont été plus ou moins bien trouvées selon les territoires. Dans une <u>contribution</u> rédigée fin avril et mise en ligne il y a quelques jours, la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (Cnape), l'Uniopss et la Fehap dressent une premier bilan de cette expérience de coopération précipitée par la crise sanitaire.

Une situation qui n'a pas été anticipée

"L'annonce du confinement, n'ayant pas pu être anticipée par les établissements et services, de nombreux enfants n'ont donc pas pu bénéficier immédiatement des soins qui leur étaient habituellement apportés par le secteur médico-social", précisent les associations qui rappellent qu'il aura fallu attendre plus d'un mois pour que les secrétaires d'État en charge de la Protection de l'enfance et des Personnes handicapées, Adrien Taquet et Sophie Cluzel, rappellent que chaque enfant doit pouvoir disposer d'une réponse adaptée et accompagnée.

Les deux premières semaines, les professionnels des deux secteurs ont navigué à vue, en l'absence de protocoles de coopération entre ARS et conseils départementaux, de masques et de priorité pour les gardes d'enfants pour les acteurs du champ de la protection de l'enfance... "Certaines structures de protection de l'enfance ont ressenti un fort sentiment d'isolement dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap", expliquent les auteurs qui recommandent de prévoir des plans de continuité de l'activité entre aide sociale à l'enfance (Ase) et ARS.

La plupart des services médico-sociaux, au premier rang desquels les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), ont poursuivi leurs accompagnements majoritairement à distance (lire notre <u>article</u>). Si la formule semble avoir fonctionné correctement pour les adolescents, la prise en charge à distance des enfants plus jeunes a été moins probante. De plus, les établissements de la protection de l'enfance ont souvent été confrontés à des problématiques de locaux qui ne permettent pas toujours de réaliser les séances dans de bonnes conditions de confidentialité. À cela s'ajoute la moindre disponibilité des professionnels de la pédopsychiatrie mobilisés sur d'autres missions pendant la crise comme l'écoute au sein des cellules de soutien psychologique. Les associations signataires demandent que les enfants les plus fragiles touchés par la double problématique soient prioritaires pour la reprise des accompagnements sur site. Leur demande semble avoir été entendue par le Gouvernement.

Un public jugé prioritaire dans les protocoles de déconfinement

Les deux guides ministériels sur le déconfinement du secteur <u>handicap</u> (lire notre <u>article</u>) et <u>protection</u> de l'enfance insistent pour que les enfants touchés par la double problématique soient considérés comme prioritaires pour les prises en charge en présentiel "en privilégiant ceux pour lesquels le maintien en famille ou en maison d'enfants à caractère social (Mecs) est le plus problématique", précise le guide dédié à la protection de l'enfance. Le guide handicap ajoute que des solutions de recours doivent être développées notamment pour les "besoins urgents de répit, de difficultés majeures d'enfants handicapés accompagnés par les équipes de la protection de l'enfance."

Des collaborations très hétérogènes

Les auteurs mettent en lumière les initiatives qui ont bien fonctionné durant le confinement : les interventions d'équipes mobiles, le personnel médico-social en renfort dans les structures de protection de l'enfance, l'accueil de répit, l'ouverture d'internats dédiés... "Des adhérents font état d'un apaisement de certains enfants durant le confinement qui pourrait s'expliquer par la continuité de la prise en charge sur un lieu unique, chez la famille d'accueil et par une demande allégée de l'environnement social [...]. Cela doit s'apprécier au cas par cas car, a contrario, le confinement a malheureusement accentué les troubles chez certains enfants avec un quotidien bouleversé", notent les fédérations.

Au final, les collaborations entre le secteur médico-social et la protection de l'enfance ont été très hétérogènes selon les secteurs et il s'est développé un sentiment d'isolement "particulièrement fort pour les assistants familiaux des départements qui ne bénéficient pas nécessairement de l'appui d'une équipe. Ces derniers n'ont, pour la plupart, pas eu connaissance des solutions de répit proposées au niveau national et n'ont pas su qu'ils pouvaient les mobiliser sur leur territoire", analysent les contributeurs.

Un pilotage territorialisé à construire

La Cnape, l'Uniopss et la Fehap pointent un vrai manque d'informations de la part des tutelles, les professionnels de la protection de l'enfance ayant souvent été informés en direct, ou pas, des formules de continuité du suivi proposés par le secteur médico-social. En conséquence, ils recommandent le développement des équipes mobiles prévues par la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (lire notre <u>article</u>), le développement de partenariats avec un pilotage territorialité et interministériel et une meilleure communication par les pouvoirs publics de toutes les offres et solutions de répit disponibles. Ils demandent aussi, à terme, la désignation d'une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) "pour préciser l'état des lieux et émettre des recommandations précises sur les besoins d'accompagnement de ces enfants" dont les difficultés ne sont pas nouvelles "mais se sont faites plus fortes avec la crise sanitaire".

Emmanuelle Deleplace

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique <u>droits de reproduction</u>.

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA? **Testez gratuitement** notre journal en vous rendant sur http://www.hospimedia.fr

Votre structure est abonnée?
Rapprochez-vous de votre référent ou **contactez nous** au 03 20 32 99 99 ou sur http://www.hospimedia.fr/contact